

Réf: Dossier 327074

Avis de constitution

SOCIETE « CLINIQUE DES YEUX-LASER » en abrégé « C.Y.L »

Siège ABIDJAN PLATEAU 7ème ETAGE DE
L'IMMEUBLE MARINA VIEW A ABIDJAN PLATEAU INDENIE,
Lot 12, Ilot 08

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 23/05/2024 reçus par Me Stéphane RICHMOND, et enregistrés au CEPICI le 24/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CLINIQUE DES YEUX-LASER » en
abrégé « C.Y.L »

Objet : La Société a pour objet en République de COTE D'IVOIRE, savoir :

- L'ouverture de cliniques ophtalmologiques, médico-chirurgicales incluant des activités médicales, paramédicales et chirurgicales à ABIDJAN et sur toute l'étendue de la COTE D'IVOIRE.

- Et généralement, toutes opérations quelconques mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PLATEAU 7ème ETAGE DE
L'IMMEUBLE MARINA VIEW A ABIDJAN PLATEAU INDENIE,
Lot 12, Ilot 08

Dirigeant(s) M KHALAF AHMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-07220 du 22/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°44411/GTCA/RC/2024 du 22/07/2024

